

Nombre de membres**en exercice** : 15**Séance du 08 avril 2022****Date de convocation** : 02/04/2022**Présents** : 13

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Nathalie GARDES

Votants : 15**Sont présents** : Nathalie GARDES, Guy SENAUD, Véronique SALESSES-BRECHET, Serge LE NOAN, Aurélie CHEBANCE, Bernard MASSINI, Audrey SEBTI-GIBERT, Dominique TOURDE, Céline GAILLARD, Evelyne RIGAL-DAUDE, Laurent RAOUX, Patrick LAVIGNE, Geneviève GAGNE**Représentés** : Benjamin ROUME par Serge LE NOAN, Danièle GAILLAC-TOIRE par Véronique SALESSES-BRECHET**Excusés** :**Absents** :**Secrétaire de séance** : Véronique SALESSES-BRECHETObjet: Vote du budget primitif 2022 - Saint-Simon - DE 2022 009

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Simon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Simon pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 675 514.01 Euros**En dépenses à la somme de : 2 675 514.01 Euros****ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	297 108.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	385 670.00
65	Autres charges de gestion courante	104 952.00
66	Charges financières	8 404.00
67	Charges exceptionnelles	300.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	422 135.95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 028.51
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 254 598.46

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	16 008.00
70	Produits des services, du domaine, vente	39 220.00
73	Impôts et taxes	564 251.00
74	Dotations et participations	277 260.00
75	Autres produits de gestion courante	64 400.00
76	Produits financiers	24.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	405.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	293 030.46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 254 598.46

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	17 000.00
204	Subventions d'équipement versées	18 599.00
21	Immobilisations corporelles	657 278.00
23	Immobilisations en cours	406 475.00
16	Emprunts et dettes assimilées	59 017.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
041	Opérations patrimoniales	4 260.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	248 286.55
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 420 915.55

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	568 320.00
16	Emprunts et dettes assimilées	215 632.54
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 700.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	116 638.55
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 700.00
021	Virement de la section de fonctionnement	422 135.95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 528.51
041	Opérations patrimoniales	4 260.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 420 915.55

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Vote du taux des taxes locales 2022 - DE_2022_010

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux des taxes directes locales de l'année 2022 comme suit :

- taxe foncier bâti : 43,56 %
- taxe foncier non bâti : 78.24 %

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Marché de travaux de rénovation des vestiaires et annexes du bâtiment du rugby - nouveau DCE - DE 2022_011

Madame le Maire rappelle que le premier appel d'offre lancé le 17 décembre 2021 a été déclaré sans suite au vu des offres inacceptables qui ont été déposées, et à la décision de supprimer une partie des travaux afin de rester dans le budget disponible pour cette opération.

Retravaillé par l'atelier SITE-ARCHITECTURE - Laurent HOSTIER, maître d'oeuvre, le nouveau dossier de consultation des entreprises est soumis ce jour à l'approbation du Conseil Municipal.

Les postes de travaux à entreprendre sont répartis en 9 lots tels que validés dans l'Avant Projet Détaillé :

LOT N°1 : DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE
LOT N°2 : CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS – MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT N°3 : COUVERTURE – ZINGUERIE
LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT N°5 : CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – PEINTURES
LOT N°6 : CARRELAGE – FAIENCE
LOT N°7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT N°8 : ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
LOT N°9 : PLOMBERIE – SANITAIRE - VENTILATION

La date de publication est fixée au mardi 12 avril 2022.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 29 avril 2022 à 12h00.

La transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>

Madame le Maire présente le dossier de consultation des entreprises élaboré par la maîtrise d'oeuvre. Il est constitué des pièces principales suivantes :

- ◆ les plans des bâtiments : état actuel et état projeté,
- ◆ le cahier des clauses administratives générales qui fixe les modalités administratives d'exécution du marché (délais, facturation, délais de paiement, retenues de garantie, pénalités...),
- ◆ le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui décrit les travaux à entreprendre, la nature des matériaux choisis, les couleurs, les dimensions des matériaux...
- ◆ L'estimation globale du marché en 10 lots,
- ◆ Un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et un Bordereau des Prix Unitaire (BPU),
- ◆ d'autres documents nécessaires (acte d'engagement et de sous-traitance, planning détaillé d'exécution des travaux),
- ◆ le règlement de la consultation qui fixe les modalités d'évaluation des offres :
 - Obligation de déclaration des sous-traitants et de l'amplitude des travaux sous-traités,
 - Récapitulatif des produits et matériaux utilisés avec leur fiche technique (DUT...),
 - Moyens humains et techniques,
 - Critères d'évaluation des offres

Ces documents sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. La procédure retenue est une procédure adaptée négociée en 9 lots avec publication sur le site achatpublic.com

La Commission des travaux sera convoquée pour constater les candidatures et les offres reçues.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE

- d'approuver le programme des travaux présenté,
- de donner acte de la présentation des dossiers de consultations des entreprises,
- de retenir la procédure de dévolution des travaux aux entreprises par procédure adaptée négociée librement par le pouvoir adjudicateur conformément au Code de la Commande Publique
- d'autoriser Madame le Maire à lancer cette procédure,

- de désigner Madame le Maire, Personne Responsable des Marchés et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la passation des marchés.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - rénovation des vestiaires et annexes du rugby - DE 2022 012

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation des vestiaires du rugby peuvent être éligibles au programme d'aide aux équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et de solliciter cette aide de l'ANS pour soutenir ce projet dont le nouveau montant estimatif, maîtrise d'oeuvre comprise est de **466 300 € H.T. soit 559 560 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal
- de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport pour soutenir ce projet dont le montant est de **466 300 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Taux final</i>	<i>Montant</i>
ETAT - DSIL 2021	24,38%	113 675,00 €
Agence nationale du Sport - équipements sportifs de proximité	40,00%	186 520,00 €
Région AURA - équipements sportifs	12,28%	57 250,00 €
Total des demandes de financement	76,66%	357 445,00 €
Autofinancement	23,34%	108 855,00 €
Total de l'opération H.T.	100,00%	466 300,00 €

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande d'aide au Département au titre du Contrat Cantal Développement - Vestiaires du rugby - DE 2022 013

Mme le Maire expose au conseil municipal que les programme de travaux de rénovation des vestiaires du rugby peut être éligible au programme d'aide du Contrat Cantal Développement, dans la mesure où l'équipement concerné est régulièrement utilisé par des usagers issus du territoire du bassin aurillacois.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et de solliciter cette aide du Département pour soutenir ce projet dont le nouveau montant estimatif, maîtrise d'oeuvre comprise est de **466 300 € H.T. soit 559 560 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal 2022.
- de solliciter l'aide du Département au titre du Contrat Cantal Développement pour soutenir ce projet dont le montant est de **466 300 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co financeur</i>	<i>Taux final</i>	<i>Montant</i>
ETAT - DSIL 2021	24,38%	113 675,00 €
Contrat Cantal Développement	30,00%	139 890,00 €
Région AURA - équipements sportifs	12,28%	57 250,00 €
Total des demandes de financement	66,66%	310 815,00 €
Autofinancement	33,34%	155 485,00 €
Total de l'opération H.T.	100,00%	466 300,00 €

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Objet: Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - rénovation des vestiaires et annexes du rugby - DE 2022 014

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation des vestiaires du rugby peuvent être éligibles au programme d'aide aux équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider ce projet et de solliciter cette aide de l'ANS pour soutenir ce projet dont le nouveau montant estimatif, maîtrise d'oeuvre comprise est de **466 300 € H.T. soit 559 560 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide

- de valider ce projet et de l'inscrire au budget communal

- de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport pour soutenir ce projet dont le montant est de **466 300 € H.T.**, avec le plan de financement suivant :

<i>Co-financeurs publics</i>	<i>Taux (sur montant de travaux actualisé)</i>	<i>Montant</i>
Etat DSIL 2021 (notifiée)	24,38 %	113 675,00 €
Région AURA équip sportifs (notifiée)	12,28 %	57 250,00 €
Agence Nationale du Sport	20,00 %	93 260,00 €
Aides publiques	76,66 %	264 185,00 €
Autofinancement	43,34 %	202 115,00 €
Total de l'opération	100,00 %	466 300,00 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 08/04/2022 portant le même objet.

Résultat du vote : Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 08 avril 2022

NUMERO	OBJET
DE_2022_009	Vote du budget primitif 2022 - Saint-Simon
DE_2022_010	Vote du taux des taxes locales 2022
DE_2022_011	Marché de travaux de rénovation des vestiaires et annexes du bâtiment du rugby - nouveau DCE
DE_2022_012	Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - rénovation des vestiaires et annexes du rugby - annulée et remplacée par DE-2022-014
DE_2022_013	Demande d'aide au Département au titre du Contrat Cantal Développement - Vestiaires du rugby
DE_2022_014	Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - rénovation des vestiaires et annexes du rugby

Nathalie GARDES,

Guy SENAUD,

Véronique SALESSES-BRECHET,

Serge LE NOAN,

Auréli CHEBANCE,

Bernard MASSINI,

Audrey SEBTI-GIBERT,

Dominique TOURDE,

Céline GAILLARD,

Evelyne RIGAL-DAUDE,

Laurent RAOUX,

Patrick LAVIGNE,

Geneviève GAGNE